

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 05 Avril (05/04/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Abdelkader SELAM, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme DAMIANI), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO) **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHEs), M. Gérard VALLES (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Guy ROQUEFORT, **Conseillers Municipaux**

Mme Marie CAVALIE est nommée secrétaire de séance.

02 – 05 Avril 2012

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte des avancements de grade de l'année 2012 et de l'augmentation du temps de travail d'un agent.

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :



SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
1	Rédacteur	35:00	01-01-2012	Rédacteur principal	35:00
2	Attaché	35:00	01-02-2012	Attaché principal	35:00
3	Ingénieur	35:00	01-01-2012	Ingénieur principal	35:00
4	Ingénieur principal	35:00	01-01-2012	Ingénieur Chef de classe normale	35:00
5	Gardien de police municipale	35:00	01-01-2012	Brigadier	35:00
6	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35:00	01-01-2012	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35:00
7	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35:00	01-01-2012	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35:00
8	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35:00	01-01-2012	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35:00
9	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35:00	01-01-2012	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35:00
10	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35:00	01-01-2012	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35:00
11	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35:00	01-01-2012	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35:00
12	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35:00	01-01-2012	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35:00
13	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35:00	01-01-2012	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35:00
14	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2012	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35:00
15	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35:00	01-01-2012	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35:00
16	Agent de maîtrise	35:00	01-01-2012	Agent de maîtrise principal	35:00
17	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	24:00	15-04-2012	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35:00

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;*
- ✓ *Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;*

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité,
décide:

- **d'APPROUVER** la suppression et création de postes décrites ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme
Moissac le 06 Avril 2012
Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :